



# *Les jeunes poussent !*

## **Réseau MJC Toulouse / Contribution au débat sur le projet Action Jeunes « Pour une ambition éducative et une offre de loisirs communes » (2014)**

### **LES ENJEUX D'UN PARTENARIAT**

Présentes et actives sur le même territoire géographique (l'Ouest toulousain), les trois MJC d'Ancely, des Ponts Jumeaux et de Roguet St Cyprien ont engagé un travail de réflexion sur la définition d'un sens commun de leurs dispositifs Action Jeunes et sur la construction d'une offre élargie de loisirs ciblée dans un premier temps sur les 11-17 ans.

Pour la première fois à l'occasion des vacances d'été 2014, elles ont entrepris de mutualiser l'ensemble de leurs ressources d'animation (personnels, locaux, matériels, communication) pour construire ensemble une programmation à destination d'un public unique mêlant indistinctement des jeunes des trois structures. L'expérience sera reconduite tout au long de la prochaine année scolaire, avec le souci de garantir aux familles une continuité dans le temps d'accueil des adolescents à chaque période de vacances et d'améliorer à la fois la qualité et l'accessibilité des activités qui leur sont proposées.

L'organisation que mettent en place les MJC repose sur un principe simple : quelle que soit la structure à laquelle ils sont rattachés et dont ils sont adhérents, les jeunes se retrouvent pour construire ensemble leurs projets et vivre ensemble les activités programmées, encadrés par leurs animateurs habituels. Chaque association continue de jouer sur le territoire où elle est implantée son rôle de structure de proximité mais accueille alternativement les jeunes des structures partenaires et met l'ensemble de ses moyens à disposition du collectif.

L'offre de loisirs qu'entendent développer les MJC en direction des 11-17 ans s'inscrit, de manière prioritaire mais non exclusive, dans le cadre réglementaire d'Accueil de Loisirs agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Haute-Garonne et répondant aux normes en vigueur en matière de sécurité et d'encadrement. Un cadre repéré par les familles et les institutions mais qui ne présage ni du contenu de la programmation ni de l'approche pédagogique des animateurs. Au-delà de mieux tenir compte des attentes particulières des 11-17 ans concernant leurs loisirs, l'objectif affiché des MJC est de renouveler en profondeur l'analyse traditionnelle des besoins de cette classe d'âge comme le modèle de prise en charge de leur temps libre.

Les 11-17 ans sont un public singulier qui a cessé d'être captif des structures traditionnelles type Accueils de Loisirs. Des structures que les jeunes désertent dès leur entrée au collège, avec l'accord tacite de parents toujours plus nombreux qui font confiance aux écrans pour occuper les mercredis et vacances scolaires leurs enfants devenus « grands ». Et qui, lorsque s'éteignent les écrans, assument plus ou moins consciemment le risque de la rue comme lieu où s'exerce et s'apprend la socialité adolescente, à distance du regard des adultes.

Ce modèle devenu dominant du « loisir auto-géré » par les jeunes s'impose aujourd'hui par défaut dans les organisations familiales comme dans les réflexions des institutions. Son impact précis auprès de la population des 11-17 ans sur les apprentissages fondamentaux en termes de socialisation, d'ouverture culturelle, d'accès à l'autonomie, ... fait débat au sein même de nos associations. Notre conviction est qu'il oblige l'ensemble des acteurs, particulièrement ceux dans le champ de l'Education Populaire, à re-questionner tout le vocabulaire des besoins qui fonde la légitimité des structures traditionnelles ouvertes aux adolescents (le besoin de garde des parents, le besoin de distraction des enfants, le besoin des collectivités de jeunes rendus « invisibles » dans l'espace public, ...) pour envisager des logiques alternatives.

## UNE ALTERNATIVE PEDAGOGIQUE A CONSTRUIRE

Des logiques que nous souhaitons pour notre part fonder sur des notions positives d'engagement volontaire, de dynamiques collectives et d'expression culturelle, qui dessinent les contours d'une alternative pédagogique pour les jeunes Toulousains, moins axée sur l'encadrement de leur temps libre que sur le soutien à leurs initiatives et l'accompagnement de leurs projets.

De cette alternative les MJC veulent être les initiatrices sur les territoires où elles sont implantées, en cohérence avec leur vocation « d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale » telle qu'elle figure inscrite dans leurs statuts. Le chantier est ouvert, sous l'impulsion des équipes d'animation des trois structures qui ont entrepris de confronter leurs expériences et leurs analyses. Des réflexions en cours découleront d'autres propositions d'organisations et de pratiques pédagogiques, bien au-delà du seul vœu de « prendre en compte les désirs des jeunes » dans la programmation d'un Accueil de Loisirs : si elle ne s'inscrit pas dans un projet politique et une ambition éducative, la simple réponse aux désirs des jeunes est un piège pour les familles dès lors qu'elle se décline dans une surenchère d'activités purement récréatives que la "barrière de l'argent" rend inaccessible au plus grand nombre.

La démarche prend tout son sens dans un authentique projet d'Education Populaire qui appréhende la jeunesse comme une ressource et une force vive de la société, et non comme une charge dont il revient aux adultes d'organiser la « garde », la « protection » ou la « distraction ». Parce que ce projet leur donne pour mission première de former les citoyens de demain, les MJC considèrent le parcours qui mène les jeunes jusqu'à l'âge adulte comme un temps privilégié d'expérimentation, dédié à l'exercice de leurs capacités, à l'apprentissage de la responsabilité, à la découverte d'un rôle d'acteur dans la société.

Elles s'accordent sur la nécessité d'être clairement identifiées, chacune sur son territoire, comme des lieux-ressources au service de tous les jeunes, de leurs « envies d'agir » et « désirs d'expérimenter ». Dirigeants et élus associatifs missionnent dans cette perspective les équipes d'animation pour :

- D'une part apporter un soutien immédiat à tous les jeunes porteurs d'un projet sur une thématique culturelle ou citoyenne qu'elles auront préalablement repérés sur leur territoire et avec qui elles auront contractualisé un protocole d'accompagnement, prévoyant notamment la mobilisation des ressources combinées des trois MJC et de leur réseau de partenaires
- D'autre part mener auprès de l'ensemble de la population des 11-17 ans (voir des 11-25 ans) de chacun des territoires concernés un travail plus large de sensibilisation sur les enjeux et les attraits d'une démarche d'engagement volontaire, susciter et fédérer des énergies collectives qui agissent pour les jeunes comme des ferments de mobilisation et leur proposer des modalités concrètes de participation à des projets impulsés par les MJC ou leur réseau de partenaires

Invitées à s'emparer de manière collégiale du projet, les équipes d'animation des trois MJC devront construire ensemble, au-delà des contenus de programmation de chaque période de vacances, le référentiel pédagogique qui va avec, en y intégrant notamment les notions-clés de mutualisation des moyens, d'accompagnement de projet, de mobilité des jeunes, ... Pour les y aider, quatre principes de base sur lesquels pourrait reposer l'organisation pédagogique globale du dispositif leur sont soumis pour ouvrir le débat. Sous réserve de leur approbation, ils peuvent contribuer à structurer la réflexion sur les modes d'intervention des animateurs auprès des jeunes et constituer autant d'indicateurs de la pertinence des actions menées conjointement par les équipes.

1. A l'origine et/ou à l'aboutissement de chaque action, un projet de jeunes porté par une vraie dynamique collective qui ne se résume pas à la simple juxtaposition d'individus qui se regroupent et échangent sur un intérêt commun. Une dynamique attestée à l'interne par des relations coopératives entre les jeunes et dans la relation du groupe avec son environnement par une capacité à se positionner et à « faire front » collectivement.
2. La priorité donnée à l'action culturelle, considérée dans le projet sous l'angle d'un mode d'action collective comme un autre, mais jugé particulièrement pertinent pour un public adolescent parce que vecteur efficace de mobilisation et d'implication. Les ressources dont disposent les MJC, à l'interne en termes d'ateliers de pratiques artistiques et d'intervenants qualifiés, comme à l'externe en termes de réseaux de partenaires dans le champ culturel, sont évidemment un atout à exploiter pour les animateurs.
3. La priorité donnée dans l'action culturelle à des projets dont l'objectif premier est l'expression des jeunes plutôt que l'accès à la culture. Ce qui se « joue » d'essentiel dans l'expression artistique d'un groupe de jeunes danseurs ou musiciens et qui les « grandit » va bien au-delà du résultat visible d'un apprentissage et d'une progression. C'est l'affirmation d'une identité culturelle qui leur appartient, d'un rapport au monde singulier nourri de tout un ensemble de références propres à leur génération, auquel ils souhaitent parfois que se confronte le monde des adultes. La connaissance approfondie qu'ont les animateurs de la « culture jeunes » est un autre atout pour susciter et accompagner leurs désirs d'expression.
4. L'engagement d'accompagner et de porter cette expression jusque dans l'espace public, entendu comme le lieu symbolique dans la ville où s'effectue la « rencontre entre les cultures et les générations », où les jeunes sont invités à sortir de l'entre-soi adolescent pour croiser le regard des adultes, confronter leur rapport au monde et engager le dialogue qui est une condition nécessaire à la reconnaissance d'un statut d'acteur de la vie sociale. L'ancrage historique des MJC dans leur territoire, la connaissance qu'elles ont des réseaux d'acteurs culturels et leur expertise dans le montage de projets et l'organisation de manifestations sont un dernier atout pour organiser et animer ces espaces de rencontre.

## LES CONDITIONS DE L'ACTION

Une discussion devra s'engager avec les élus et partenaires financeurs des MJC pour faire reconnaître de la spécificité de la démarche entreprise sur le terrain par les équipes d'animation. Devra en découler un accord formel sur un certain nombre de règles de fonctionnement du dispositif, cohérentes avec la finalité du dispositif. Nous en recensons a priori quatre :

1. Tous les jeunes de 11 à 25 ans, quel que soit leur lieu de résidence sur le territoire (toulousain ou hors toulousain, quartiers ou centre ville, ...), la catégorie de population à laquelle ils élargissent (filles ou garçons, mineurs ou majeurs, ...), l'origine sociale ou culturelle de leur famille (plus ou moins favorisée), doivent pouvoir bénéficier de l'offre de loisirs des MJC. L'application stricte de la règle de « droit commun » à l'ensemble des activités et services proposés figure comme une exigence incontournable du projet commun.
2. Les objectifs qualitatifs doivent primer sur les objectifs quantitatifs. La finalité du dispositif mis en place par les MJC n'étant pas le taux de remplissage des Accueils de Loisirs mais la mise à disposition des jeunes des ressources d'accompagnement de leurs projets, sa réussite se mesurera moins à des chiffres de fréquentation qu'à l'impact des actions menées sur la population globale des 11-25 ans en termes d'inscription des jeunes dans les pratiques artistiques, d'ouverture culturelle, de visibilité dans l'espace public et de reconnaissance dans la vie locale, ...
3. Le caractère innovant et expérimental de la démarche des MJC doit être reconnu, assumé et développé. La définition à l'intention des animateurs d'un référentiel pédagogique stable, qui tienne compte à la fois des objectifs du projet commun, des caractéristiques de la population des 11-25 ans et de l'état des ressources disponibles dans l'environnement, ne se fera pas en un jour. Elle nécessite un travail de fond sur la durée, dans une logique de recherche-action qui laisse une place aux notions d'imprévu et de tâtonnement, au service de laquelle pourront être mises les ressources formatives de partenaires telles que la Fédération Régionale des MJC et la faculté du Mirail.
4. Le public-cible à conquérir en priorité ne doit pas être celui des jeunes déjà adhérents des MJC, déjà inscrits dans les activités et les projets de l'association, mais celui des jeunes qui vivent le plus intensément leurs loisirs sur le mode de l'auto-gestion, hors des structures institutionnelles ou associatives d'animation. Cette volonté affichée induit une orientation forte du dispositif, qui est de privilégier dans les modes d'intervention des animateurs des logiques « hors les murs » dont la mise en œuvre est conditionnée par plusieurs facteurs : l'ancrage de chaque MJC sur son territoire, un travail préalable d'investigation à mener auprès de l'ensemble des jeunes qui y résident, sa capacité à investir des espaces publics dans la ville parallèlement à l'exploitation de ses locaux.

## UN ACCUEIL DE LOISIRS POUR QUOI FAIRE ?

Le public visé par les deux types d'actions projetées dans le cadre du dispositif (accompagnement des jeunes porteurs d'un projet, sensibilisation de l'ensemble de la population) se situe dans une tranche d'âge élargie au-delà de 17 ans, incluant les jeunes majeurs jusqu'à 22 ou 25 ans. L'Accueil de Loisirs n'a dans cette perspective pas vocation à constituer le cadre exclusif de l'intervention des animateurs, qui doit nécessairement tenir compte des attentes spécifiques d'accompagnement des plus âgés et procéder d'une logique de « sur mesure » plutôt que de « prêt à porter ». Pour autant, il nous semble l'outil le plus adapté pour répondre à l'objectif de sensibilisation du public, tant il permet de capter efficacement les plus jeunes (les 11-15 ans), insuffisamment matures pour s'engager dans des projets d'envergure de manière autonome mais naturellement ouverts à des propositions adultes pour peu qu'elles se situent dans leur univers culturel et respectent les codes de leur vie sociale (notamment l'importance des groupes d'affinités).

Pour jouer ce rôle de « sas d'entrée » dans une dynamique de projets culturels et citoyens, les Accueils de Loisirs des MJC doivent affirmer et afficher un certain nombre de spécificités, en termes d'organisations et de pratiques pédagogiques, qui les distinguent des structures traditionnelles aux yeux des familles comme des partenaires financeurs. Quels sont les atouts que les trois dispositifs « Accueil Loisirs Jeunes » d'Ancely, des Ponts Jumeaux et de Roguet peuvent légitimement mettre en avant et qui sont ainsi la marque de leur singularité ?

Nous en distinguons trois types : des atouts liés à la structure d'accueil des jeunes, des atouts liés à l'éventail de ressources disponibles au sein des structures, des atouts liés à la culture partenariale des MJC et à l'effet-réseau produit sur leur dynamique de projets.

- **Une structure-repère pour les familles et pour les jeunes**

De par leur localisation au cœur des territoires d'implantation des MJC, les Accueils Loisirs Jeunes sont des structures de proximité, accessibles pour les jeunes de leur lieu d'habitation comme de leur établissement scolaire (à un degré moindre pour Ancely). Cette proximité est un atout pour les animateurs, qui sont en mesure de « capter » et de fidéliser plus facilement leurs publics. La présence au sein de chaque MJC d'une salle dédiée aux jeunes est également un argument fort car le symbole pour eux de l'appropriation possible d'un espace qu'ils vont investir librement pour se retrouver et échanger, dans lequel pourra s'enclencher un processus vertueux d'« infusion » des envies et des projets collectifs.

Allié à leur rôle de proximité, le caractère permanent des structures sur le territoire fait qu'elles constituent pour les familles un repère stable dans l'environnement, et pour les jeunes un point d'appui de leur vie sociale élargie (école, famille, loisirs). D'abord parce qu'elles offrent une multitude de portes d'entrée tout au long de l'année, au-delà du seul Accueil de Loisirs sur le temps des vacances : ateliers sportifs et artistiques, accueil périscolaire et aide aux devoirs, manifestations culturelles, ou simple « passage » pour saluer l'animateur ... Ensuite parce qu'une MJC n'est pas seulement pour les familles un espace où se pratiquent des activités, mais d'abord un lieu où peuvent se « parler » toutes les difficultés des jeunes dans leur vie d'adolescent : conflits avec les pairs, tensions avec les parents ou les enseignants, questionnements sur l'orientation, ...

Les équipes d'animation, constituées de personnels pour la plupart titulaires de diplômes professionnels et employés sur des contrats pérennes, participent à ce repérage des structures. De par leur connaissance fine des caractéristiques individuelles des jeunes comme de leur environnement scolaire ou familial, les animateurs sont en mesure d'apprécier de façon globale la situation particulière de leurs publics (individus ou groupes) et d'envisager des interventions sur la durée dans des logiques de parcours. Un privilège que n'ont pas les centres de loisirs traditionnels, calés sur le rythme des vacances et le plus souvent soumis à un intense turn-over des équipes.

L'effectif réduit des structures (20-30 places maxi) est un autre facteur de stabilité et de proximité. Il permet d'instaurer un climat authentique de convivialité dans lequel sont privilégiées les relations de personne à personne, où sont respectés les choix d'affinités des jeunes, où les animateurs restent accessibles et ouverts au dialogue sur tous leurs sujets d'intérêt ou de préoccupation. Ce climat est notamment propice à l'accueil des filles et à leur intégration dans des projets collectifs, qui répond à un enjeu majeur pour les MJC de mixité des publics. Ses effets bénéfiques sur la dynamique de groupe se font également sentir sur les plus jeunes (les moins de 15 ans), qui se mobilisent plus facilement par affinités dans des projets de moindre envergure mais adaptés à leurs capacités (organisation de séjours, sortie culturelle, ...).

- **Un éventail de ressources au service des projets**

Les trois MJC ont en commun leur capacité à mobiliser à l'interne tout un ensemble de ressources en termes de locaux (salles d'activités et de spectacle), d'équipements (musique, multimédia, vidéo, ...), d'événements et de dispositifs (Job Art Team, Arts Scène, Hors Les Murs, ...), comme de compétences techniques et pédagogiques (projets européens, culture hip hop, ...). Autant de moyens mis à disposition des animateurs pour concevoir à destination de leurs publics, dans une visée qui peut être de sensibilisation comme d'accompagnement, une palette diversifiée d'animations : ateliers, stages, voyages, manifestations, ...

- **Une culture partenariale et une dynamique de réseau**

Chacune des trois MJC entretient sur son territoire toute une série de liens privilégiés avec des partenaires potentiels de projets. On peut citer en premier lieu les collèges de secteur (Ponts Jumeaux, Lamartine, Clémence Isaure), à travers des permanences hebdomadaires sur le temps des pauses méridiennes et (pour la MJC Roguet) l'animation d'un dispositif CLAS. Au-delà d'un circuit privilégié de diffusion auprès des familles d'informations sur la programmation des Accueils de Loisirs, c'est la possibilité donnée aux animateurs de tisser un lien direct avec des jeunes qui ne fréquentent pas les MJC et méconnaissent les ressources qu'ils peuvent y trouver.

Le même type de lien existe avec les Maisons des Solidarités du Conseil Général et les Centres Sociaux de la CAF (Alliances et Culture, Polygone), qui permettent aux travailleurs sociaux du territoire de s'informer directement auprès des animateurs sur les activités et services susceptibles d'intéresser les familles qu'ils suivent tout au long de l'année, et réciproquement aux animateurs de signaler des familles en difficulté. L'importance de cette relation de travail tient notamment à l'enjeu de mixité sociale des publics, à laquelle sont particulièrement attachées les MJC.

Les acteurs culturels (Cricao, Music Halle, Yemaya, ...) et les acteurs jeunesse (CLAE, clubs de prévention, accueils jeunes, ...) du territoire, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, sont également des interlocuteurs repérés et privilégiés des MJC. Cette dynamique partenariale, que les trois structures ont développée depuis plusieurs années, permet notamment de construire de nouvelles synergies en termes de mutualisation des ressources (réseaux, locaux, matériels, ...) et des « passerelles » inédites entre les différents types de publics (enfants des écoles élémentaires, étudiants, jeunes des quartiers, seniors, ...).